



**P.P.** CH-1951  
Sion

Poste CH SA



Madame  
Elisabeth Baume-Schneider  
Conseillère fédérale  
Département fédéral de l'intérieur  
Inselgasse 1  
3003 Berne

Date **28 JAN. 2025**

**Modification de l'Ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA). Procédure de consultation**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais vous remercie pour votre invitation du 30 octobre 2024 relative à la consultation susmentionnée.

Après un examen attentif du rapport explicatif, il constate que les adaptations prévues à l'alinéa 1 ainsi qu'au nouvel alinéa 4bis de l'article 95a OLAA amènent les précisions utiles concernant l'indemnisation définitive des assureurs et permettent ainsi de créer les bases légales nécessaires dans l'OLAA.

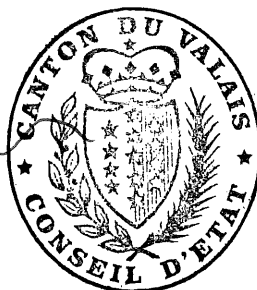
Le projet n'appelle pour le reste pas de remarque particulière de notre part et le canton du Valais souscrit par conséquent à la modification proposée.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Franz Ruppen



La chancelière

Monique Albrecht

Copies à - [uv@bag.admin.ch](mailto:uv@bag.admin.ch)  
- [GEVER@bag.admin.ch](mailto:GEVER@bag.admin.ch)